



DOSSIER N° DP 053 112 23 M2004

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION TACITE A UNE DECLARATION PREALABLE  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Date de dépôt de la demande d'autorisation	<b>04/03/2023</b>
Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie	<b>04/03/2023</b>
Demandeur	Monsieur BRINDEAU Jean-Louis 8, Bellevue 53250 LE HAM
Projet	<b>Construction d'une piscine</b>
Surface de Plancher de Construction	Surface de la piscine de 36.74 m <sup>2</sup>
Destination	Habitation
Terrain	F 339 8, Bellevue 53250 LE HAM

Madame,

Le Maire au nom de la Commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur BRINDEAU Jean-Louis enregistrée sous le numéro DP 053 112 23 M2004, portant **sur la création d'une piscine.**

Cette déclaration préalable, dont l'avis de dépôt a été affiché à la mairie de Le Ham à partir du 04/03/2023, est autorisée tacitement depuis le 04/04/2023.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Enfin, je vous invite à vous reporter au récépissé qui vous a été délivré lors du dépôt en Mairie de votre demande d'autorisation concernant les modalités d'application de cette décision de non-opposition et aux informations complémentaires listées ci-contre.

Je vous rappelle néanmoins les principales formalités à accomplir pour la bonne mise en œuvre de cette décision : **l'affichage sur le terrain** et le **formulaire de DAACT** à retourner à l'achèvement des travaux.

Je me tiens à votre disposition pour toute précision éventuelle et avec mes meilleurs sentiments.

A LE HAM, le 13/04/2023  
Pour le Maire, l'Adjoint par délégation,  
Sébastien RAGOT

